L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX No. 73 RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLÉANS.

VENDREDI MATIN, 24 AVRIL.

Le Sphinx.

PAR OCTAVE FEUILLET.

Octave Feuillet vient de faire jouer au Théâtre Français une comédie en 4 actes, intitulée *Le Sphinx* et dont la donnée est prise de son dernier roman (que nous avons publié l'année dernière dans l'*Abeille*) *Julia de Trécœur*.)

Nous empruntons à l'*Evènement* le compte rendu de la pièce.

Le Sphinx se rattache à la dernière manière de M. Octave Feuillet, à cette manière heurtée, violente, qui a produit *Julie*. Le ton et le milieu sont encore ceux du monde, mais il s'y mêle des brutalités, auxquelles ne nous avait pas accoutumé l'écrivain élégant et décent qui mérita longtemps le surnom de *Marivaux des pensionnats*.

Le drame nouveau rappelle en de certains moments la facture d'Emile Augier; c'est la même façon hardie d'aborder les situations: c'est le même style, clair, court, net, sans quartier.

Il paraît que le sujet du *Sphinx* est tiré en partie de *Julia de Trécœur*, un des derniers romans de M. Octave Feuillet, celui où il a continué sa transformation commencée avec *M. de Camors*.

L'action du *Sphinx* se passe toute entière à la campagne.

Une société brillante et aristocratique est réunie dans le château du comte de Chelles, amiral sans ouvrage et sexagénaire insignifiant. Sa belle-fille, Blanche, l'aide à faire les honneurs de chez lui, et elle s'acquitte de cette tâche avec un entrain, une verve, une *furia* qui lui font souvent franchir "les limites de la bienséance."

Elle est la principale figure de la pièce, la seule étudiée, la seule *vraie*, comme on dit en terme de peinture.

Blanche est mariée, mais on ne voit pas son mari. J'ai cru comprendre qu'il était à quelque embassade lointaine. Elle n'en parle d'ailleurs qu'avec un léger haussement d'épaules et en disant: "C'est lui qui m'a faite ce que je suis." Or, ce qu'elle est, c'est une coquette à outrance, charmante d'ailleurs, ayant toutes les élégances du grand monde et toutes les mauvaises manières du demi-monde, évoquée comme Mme de Santis, spirituelle comme Renée Mauperin, turbulente comme les demoiselles Benoîton, bonne enfant comme Froufrou,—car elle participe à la fois de tous ces types.

D'ailleurs, honnête...... jusqu'à présent.

Quatre adorateurs sont connus à la jupe de Blanche: un Ecossais rêveur et archimillionnaire; un piani-te aux cheveux longs et rejetés par derrière les oreilles; et deux gommeux quelconques.

Naturellement, ce n'est aucun de ces quatre amoureux que Blanche a remarqué; elle en rêve un cinquième, et, naturellement encore, c'est le seul auquel il lui soit défendu d'aspirer, car c'est le mari de sa plus intime amie, Berthe de Savigny.

Du reste, M. de Savigny a toujours manifesté à Blanche une froideur voisine de l'antipathie; il ne se gêne pas pour blâmer hautement sa conduite, et il va même jusqu'à intimer à sa femme l'ordre de prétexter des raisons de santé, afin de prendre congé de l'amiral et de sa compromettante belle-fille.

En apprenant ce projet de départ, Blanche est furieuse; et, dans son dépit, elle ne trouve rien de mieux que de se faire enlever par l'Ecossais Astley, le plus sérieux de ses soupirants.

—Soyez à minuit, avec une voiture, à la lisière du petit bois, lui dit elle.

On voit le petit bois, et l'on voit même le petit pont, qui traverse un étang, appelé l'*étang aux crimes* et éclairé par la lune. C'est un de ces paysages composés et romantiques, tels que les affectionne M. Octave Feuillet.

A ce rendez-vous où Blanche arrive, égarée mais résolue, elle trouve, non pas lord Astley, mais Henri de Savigny, en qui la jalousie s'est subitement éveillée, et qui lui signifie qu'il ne la laissera pas partir.

—Je vous jetterais plutôt dans l'étang! lui dit-il.

Et, comme elle veut braver ses menaces, il la saisit rudement par le bras...

—Ah! vous m'aimez donc! s'écrie-t-elle.

—Ne pars pas, je t'en prie!

Montée sur ce ton, la scène ne connaît plus de frein. Les bras s'entrelacent, les têtes se renversent. Un baiser est échangé....

Blanche ne partira pas.

Et l'Ecossais?

Il attend toujours, avec sa voiture.

Ces événements nous ont menés jusqu'au quatrième acte, qui est l'acte farouche par excellence, celui dont on parlait depuis plusieurs jours.

Une semaine environ s'est passée. Blanche et Henri de Savigny sont devenus coupables; ils boient leurs remords communs dans des fêtes continuelles: parties de cheval, courses en canot. Ils croient leur intimité ignorée de tout le monde.

Malheureusement, ils s'abusent l'un et l'autre.

La scène du baiser dans la forêt a eu un témoin caché, et ce témoin c'est Berthe, la femme d'Henri.

En vain essaie-t-elle d'ensevelir au fond d'elle-même ce secret qui tue son bonheur, les forces lui manquent; sa douleur fait tout à coup explosion; elle se dresse terrible devant Blanche, et elle lui redemande son mari.

Voilà le point culminant du drame; il ne peut plus redescendre, il ne redescendra pas.

Blanche de Chelles se débat pendant quelque temps sous cette parole indignée, sous ce regard foudroyant. La passion criminelle tente de lutter avec la passion honnête; elle se sent vaincue. Ne voyant qu'abîmes autour d'elle, Blanche se souvient qu'elle porte toujours un poison dans une de ses bagues; elle verse dans un verre d'eau qu'elle avale courageusement, —après avoir cependant hésité une minute si elle ne l'offrirait pas à sa rivale... Morte la belle mort le venin.

Le Sphinx (ce titre lui vient de la bague qui renferme le poison et qui a la forme d'un sphinx) a été écouté avec intérêt. Ce n'est pas une œuvre supérieure, et je crois qu'elle sera très discutée par la critique; mais elle tiendra un rang honorable dans le répertoire de l'auteur.

Le principal défaut, comme je l'ai dit, est qu'il n'y a qu'un seul caractère de développé. Les autres manquent absolument de consistance. Aussi, le personnage si important de Chavigny demeure-t-il incompris.

J'aime à supposer qu'il n'en est pas de même dans le roman: *Julia de Trecœur*.

Il me reste à faire la part des comédiens. C'est par les comédiennes que je commencerai.

Le rôle de Blanche de Chelles a été écrit pour Mlle Croizette. Il y a actuellement un parti pris de vouloir placer Mlle Croizette au premier rang, d'en faire la comédienne et même la tragédienne de l'avenir. On rêve pour elle Célimène et dona Sol. Je suis loin d'être hostile à ce projet, d'autant plus que la place qu'on assigne déjà à Mlle Croizette sera vacante dans un temps qu'on peut prévoir. Je ne voudrais que mettre en garde Mlle Croizette contre des apothéoses imprudentes et des dithyrambes prématurés.

Elle est jolie, élancée, souple comme un jonc, la physionomie mutine, le regard en dessous, une grâce un peu brouillée, un sourire un peu étrange, un ensemble plein de provocations.

Ce qu'on ne connaissait pas d'elle, ou du moins ce qu'on n'avait fait que soupçonner, elle l'a montrée dans le *Sphinx*: je veux dire la fougue, la spontanéité, la voix vibrante, le geste fier, l'attitude insolente,—une Croizette toute nouvelle, la Croizette de demain et d'après-demain.

Son succès, à elle, a été grand; il a dépassé celui de la pièce.

Elle a su mourir avec une réalité effrayante, trop effrayante même pour quelques-uns, qui ont oublié ou qui n'ont pas vu l'agonie de Rachel dans *Adrienne Lecouvreur*, l'agonie de Rose Chéri dans *Clarisse Harlowe*.

Mlle Sarah Bernhardt, qui représente l'épouse outragée, a eu de fort beaux mouvements.

Habits de travail en drap noir, $7 50
Paletots en doeskin noir, $4 00, et toutes marchandises dans notre genre de commerce, au prix coûtant et au-dessous, chez

GARTHWAITE, LEWIS & MILLER.
100, rue Commune,
vis-à-vis le City Hotel

—Je trouve dans la chronique du *Siècle* un bien joli passage de pure littérature, et je ne résiste pas au désir de le placer sous les yeux du lecteur:

On a reproché à Lamartine, comme à Chateaubriand, comme à Victor Hugo, comme à tous les grands paysagistes de la plume, d'avoir submergé la réalité sous la marée montante de son imagination. Lui-même devait répondre par avance à ces critiques. Etant un soir sur une montagne du Liban avec un officier d'état major français qu'il avait rencontré dans son voyage. "Comme tout cela est grand, lui dit-il en lui montrant l'horizon.

Voyez si d'ici la terre ne semble pas nager dans un immense et double océan! Regardez cette brume légère et dorée qui flotte à l'extrémité des flots et sépare le ciel et l'eau; ces légers brouillards soulevés des flancs des montagnes par les brises et qui se détachent comme des plumes blanches qu'un oiseau aurait livrées au vent! Mais, interrompit son compagnon, ou prenez-vous toutes ces choses que je ne vois absolument pas!—Je les prends là répondit Lamartine en se frappant le front parce que je vois la nature en poète; vous, vous la voyez en capitaine d'état-major." Qui avait raison des deux? Quelqu'un soutiendrait-il que c'était l'officier.

Un jour, on parlait de la superbe description du Meschacébé de Châteaubriand. Un Américain éclata de rire: "Comment pouvez-vous, s'écria-t-il, trouver belle une description où l'auteur représente des bisons traversant le fleuve à la nage, quand on sait qu'un bison n'a jamais passé par là!—Monsieur, lui répondit-on, tant pis pour le bison; c'est lui qui est dans son tort."

L'Américain dut encore moins comprendre et il est permis de supposer que Châteaubriand n'avait pas écrit pour lui.

Que de génies sont ainsi inaccessibles à la foule. Tant pis pour la foule, n'est-ce pas?

SPECTACLES, BALS, &c.

Théâtre de l'Opéra.

L. PLACIDE CANONGE..........Directeur.

Samedi, 25 avril 1874.

SAMEDI, 25 avril. Matinée à midi—LES AMOURS DU DIABLE, opéra féérie, 4 actes. Samedi soir à 7 heures, LE TROUVÈRE, grand opéra. Dimanche 26, LE CHAPEAU DE PAILLE D'ITALIE. Samedi 27, bénéfice de M. CASSAGNE.

Académie de Musique.

Vendredi, 24 avril 1874.

Bénéfice d'adieu de Miss JENNIE ENGEL.

La grande pièce originale et à scènes extravagantes, intitulée THE SEVEN SISTERS, et une représentation de scènes mélangées et attrayantes.

Samedi à midi—GRANDE MATINÉE DE CADEAU. On représentera la pièce burlesque et à chant POCAHONTAS. Immédiatement après, une belle MONTRE DE DAME, en or, avec sa chaîne, valant cent cinquante piastres, sera rendue à l'heureux possesseur du numéro gagnant.

Samedi soir—THE SEVEN SISTERS.

Dimanche—POCAHONTAS, et le premier et le second acte de la pièce SEVEN SISTERS.

Lundi, 27 avril—Représentation au bénéfice des MALHEUREUX INONDÉS, sous la direction et de Son Honneur le Maire WILTZ, et d'un comité de citoyens bien connus. 24 avril—3t

CONCERT

—OFFERT A—

Madame Herr,

Par les Dames de la Nouvelle-Orléans.

SALLE GRUNEWALD.

VENDREDI, 24 AVRIL 1874.

DAMES PATRONESSES.

Mmes Capdevielle, Mmes Mc Coard, Simms, Bowling, Stauffer, Lessassier, Divine, Th. Semmes, Gaines, Bonneval, Behn, Dufour.

—PROGRAMME—

PREMIÈRE PARTIE.

1 Duo 2 pianos, Euryanthe.............Weber
Madame et Mademoiselle Herr.
2 Solo, Les Rameaux.............Faure.
Mlle D.........
3 Andante et rondo en ré majeur, (violon)..............Beethoven.
M. Madier de Montjau.
4 Solo, Il va venir, (La Juive.)...........Halévy.
Mlle F.........y.
5 Duo, Baryton et ténor, (Lucie)........Donizetti.
M. M. B.....e, et M......e.
6 Solo, Scène et air des Bijoux, (Faust) Gounod.
Mme Y.........a.

DEUXIÈME PARTIE.

7 Solo de Piano, (Lucie)...........Strakosch.
Mlle M. Herr.
8 Solo, (Galathée)...............Massé.
Mme T.........
9 Solo, (L'Africaine)................Meyerbeer.
Mme B.......e.
10 7ème concerto, (violon)..........Beriot.
M. Madier de Montjau.
11 Solo, air de Freyschutz............Weber.
Mme Y.......a.
12 Duo, 2 pianos (Jérusalem)..........Gottschalk.
Madame et Mlle Herr.
13 Duo, (La Favorite)..............Donizetti.
Mlle F.......y et M. M......a.

Accompagnateur: M. GREULING.

Les portes ouvriront à 7 heures; on commencera à 8 heures.

Prix des Billets..............$1 00

En vente dans les principaux magasins de musique et le soir à la porte de la salle.

22 avril—3t

Théâtre des Variétés.

GRAND CONCERT

VOCAL ET INSTRUMENTAL.

PAR

MR. VAN HUFFLEN

et MME NELVILLE MERCIER-BIER.

Mercredi, 29 avril, 1874.

Avec le concours de Miss Thayer, soprano. M. M. Delcroix, l'habile pianiste; Madier de Montjau, violon solo et second chef d'orchestre de l'Opéra; Gadilhe, fort ténor de l'Opéra.

Billets en vente au magasin de musique de Grünewald, rue du Canal; d'Elie, même rue, et de Charpeaux, rue Royale.

Les portes seront ouvertes à sept heures; le concert commencera à huit heures précises.

Le programme, composé avec le plus grand soin et très varié, sera publié à partir du dimanche 26 avril.

19 avril au 29.

GRAND BAL PARE

—DONNÉ PAR LA—

Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle

de la Nouvelle-Orléans,

A LA SALLE DE L'OPERA

LE SAMEDI, 16 MAI 1874.

Le produit de ce bal devant être affecté à la caisse de Bienfaisance.

Cette Caisse, fondée pour permettre à nos émigrants français les plus nécessiteux d'entrer à la SOCIÉTÉ et de participer à ses secours, a reçu du trop de services depuis sa création pour que nous ayons à faire ressortir ses mérites.

Nous n'ajouterons qu'un mot cette année: c'est qu'à l'approche de la saison habituelle des maladies, nous constatons une augmentation sensible dans les demandes d'admission par l'intermédiaire de cette Caisse, il est donc urgent de l'aider à répondre à tous les besoins. Nous croyons pouvoir compter sur le concours de la population française, car il s'agit de mettre nos jeunes gens nouveaux venus à l'abri de l'hôpital de Charité.

—DIRECTEURS—

Joseph Girod	A Fochereau	Ant Carrière
F Tujague	F Limet	F Fauconnet
J. L Revol	Ernest Mérilh	P Crabites
J Leblanc	Alph Waltz	Stan. Fournier
J Schweitzer	A Rochet	Dr A de Roaldès
J. Sénac	Dr J Tousatre	Chs T Dugazon
E D Lévy	St-Cyr Fourcade	Dr Duperron
Ed Danty	N Mouvier	A Bonnet
Dr A d'Aquin	Emile Avrand	D Dagoret
C Rouger	N Samuel	E Lafayette
J Ségassie	P Danes	J E Mérilh
J T D Lefèvre	J Rivard	E Odinot
G Braquet	Clément Fos	Jules Manaud
Michel Lion	U Alsuqué	H Esparces
G L Fèvre	C Barès	G Villeneuve
A Paris	J Lacoste	L A Lasalle
J Sirenna	L Marchand	J Larrieu
M Majeau	S Charfrau	J M Lahuqué
B Macou	G Ladre	O Abadie
U Simon	P Lassalle	J Masseys
Th Golian	J Ortet	L Payssé
D Lopez	Firmin Maillhes	P Borie
P Pi Chabert	F Fame	J Dufau
J Chavigny	J J Brunet	J P Dubarry
H Damiens	U Masquère	J B Renaud

Prix du Billet..............$2 00

On trouvera des Cartes à la librairie Hébert & Co., coin Chartres et Bienville, à la librairie J. Schweitzer, 165, Royale, à la pharmacie St-Cyr Fourcade, coin Canal et Remparts, chez M. J. L. Revol, coin Chartres et Madison et chez tous les Directeurs. Les demandes d'invitation pour les dames doivent être adressées à la Direction, en désignant les noms et les résidences.

Les réunions des Directeurs auront lieu le lundi et le vendredi de chaque semaine à l'Asile de la Société, à 7 heures du soir.

18 avril—

Le Secrétaire,
LEON SIMON.

GRAND BAL,

—DONNÉ PAR—

La Société des Demoiselles de la Nouvelle-Orléans.

Au bénéfice de la Caisse de Secours de "L'UNION FRANÇAISE,"

LE SAMEDI, 25 AVRIL 1874,

A la Salle Grünewald.

Présidente............Mlle Hortense David.
Vice-Présidentes.........Mlles Zulma Mallet, Valentine Brieugne.
Secrétaire.............Mlle Aurore d'Aquin.
Trésorière.............Mlle Almée Caillier.

—DIRECTRICES—

Milles A. Ségassie, C. Gégoué, C. Picard, R. Lavie, E. Parlongue, M. Gégoué, L. Ségassie, O. Borremans, H. Jouet, A. Spor, E. Daussin, E. Gaudin, B. Parlongue, V. Cathalongne, A. Fornaris, M. Forcaris, C. Néguelona, H. Mallet, Milles M. Sirgès, C. Basset, M. Marty, M. Boulanger, M. Mercère, C. Pullen, M. Mullen, A. Israël, J. de Montluzin, A. Pullen, M. Sallette, L. Sallette, T. Michon, O. Botto, H. Ségassie, Ad. Jolis-aint, A. Néguelona, C. Néguelona, C. L. Leblond, etc., etc.

—COMITÉ DE RÉCEPTION—

Milles C. Picard, L. Ségassie, R. Lavie, H. Jouet, Milles C. Gégoué, O. Borremans, V. Catalongne, E. Parlongue.

—COMITÉ D'INVITATION—

Milles M. Gégoué, A. Spor, O. Borremans, C. Basset, R. Lavie, Milles M. Salle tes, C. Picard, J. de Montluzin, E. Gaudin.

—COMITÉ DE FINANCES—

Milles V. Catalongne, H. Jouet, L. Ségassie, E. Parlongue, Milles G. Borremans, M. Gégoué, C. Picard, A. Spor.

—COMITÉ D'ARRANGEMENT—

Milles R. Lavie, O. Borremans, C. Gégoué, Milles C. Picard, A. Ségassie, E. Parlongue.

Les demandes d'invitation pourront être faites ou adressées aux endroits indiqués ci-après: Alph. Walz, 26 rue Conti; Grover & Baker, 107 rue du Canal; L. Grunewald, 129 rue du Canal; Guébié & Nippert, 137 rue du Canal; A. Bonnet, 65 rue Royale. 15 mars—

Premier Bal Anniversaire donné par la Société d'Assistance Mutuelle des "Garçons Restaurateurs," à la salle de la Parfaite Union, Samedi le 25 Avril 1874.

DIRECTEURS HONORAIRES:

L. Chaplain, J. Sirenna, Ed. Denechaud, J. Triscoml, E. L. Zell, L. Lamothe, E. Bernichan, E. Fléchier, L. Moreau, F. Hüppenbauer, M. Vonderbank, A. Maire, Chas. Lacoume, D. Lopez, J. Marchal, E. F. Mioton, R. Levi, A. Alciator, Chas. Ostaller, M. Brisolara, J. Leblanc, A. Pignard, Hugh Cassidy.

COMITÉ DE RECEPTION.

E. Garreau, C. Delarue, A. Chopin, C. L. Hatry, M. Pizzini, D. Bechac, J. B. Benson.

COMITÉ D'INVITATION.

C. Gamas, P. Pietri, E. Garreau, J. A. Lahargue, F. Chapon, D. Bechac.

Prix de la carte, souper inclus..........$3 00

S'adresser au No. 23 rue Royale, et chez les principaux restaurateurs.

Les demandes pour invitations de dames doivent être soumises au comité, au No. 23 rue Royale.

Aucune dame ne sera admise sans invitation.

17 mars

The Freedmen's Savings & Trust Co.

CAISSE D'ÉPARGNES.

Charte accordée par les Etats-Unis en 1865.

SUCCURSALE DE LA NELLE-ORLEANS,

No 182, Rue du Canal,

ENCOIGNURE DEYADES.

HEURES DE BANQUE:

De 9 heures A. M. à 3 heures P. M.

Ouverte les samedis soirs, pour recevoir des dépôts, de 6 à 8 heures.

Un intérêt est alloué sur les dépôts.

C. D. STURDEVANT, Caissier. HENRY BACAS, Assist.-Caissier.

On peut se procurer des copies de la Charte à la Banque. 5 janv 74—1 an

Mme H. BAUSSET

A L'HONNEUR d'informer sa clientèle et le public en général qu'elle Vaccine tous les Lundi à Onze Heures.

H. BAUSSET,
Rue des Remparts, 158, entre St-Pierre et Orléans.

31 fév—2m DMeV

GUIDE DU COMMERCE.

BANQUES.

Workingmen's Bank, Banque des Travailleurs et Caisse d'Epargne, V. MAIGNAN président, 94 Canal.
N. O. Savings Institution, 156 Canal.
Freedmen's Savings & Trust Co., 182 Canal.
La Sav'g. Bank & Safe Deposit Co., 51 Camp.

COMPAGNIES D'ASSURANCES.

(CONTRE L'INCENDIE.)

N. O. Mutual Ins. Co., coin Camp et Canal.
Merchants' Mutual Ins. Co., 104 Canal.
Mechanics' & Traders' Ins. Co., 14 Carondelet.
Crescent Mut. Ins. Co., coin Camp & Cl. Place.
Home Mutual Ins. Co. 78 Camp.

(SUR LA VIE.)

La. Eq. Life Ins. Co., coin Carond. & Gravier.
Eq. Life Assur Society, of N.-York, 33 Camp.
Ætna Life Ins. Co., of Htd, Con. 2 Carondelet.

JOUETS, ARTICLES DE FANTAISIE.

Guébié & Nippert, 137 Canal, Nlle-Orléans.
Guébié & Nippert, 40 Paradis-Poissonnière, Paris.
T. Moreau, coin Toulouse et Royale.

MERCERIE ET FANTAISIE.

J. H. Martinstein, 121 Royale.

MARCHANDISES SECHES.

Théo. Danziger & Sons, 202 Canal.
J. Turcotte, coin Canal et Baronne.

ETOFFES POUR DEUIL.

A. Labry, 31, Bourbon.

CHAPELLERIE.

R. E. Lee Hat Store, coin Royale et St. Louis.

QUINCAILLERIE ET INSTRUMENTS ARATOIRES.

A. Baldwin & Co., 74 Canal et 96 Commune.

MACHINES A COUDRE.

Grover & Baker S. M. Co., 107 Canal.
Wheeler & Wilson, (Peck Bros.) 149 Canal.

CHEMISES ET ARTICLES DE TOILETTE POUR MESSIEURS.

S. N. Moody, coin Royale et Canal.

VETEMENTS CONFECTIONNÉS.

L. Godchaux, 81 et 83 Canal, 213, 215, 217 V. Levée.
C. Lazard, 195 Vieille-Levée.

MEUBLES DE LUXE ET ORDINAIRES.

P. Mallard, coin Bienville et Royale.

BRODERIES, LINGERIE, DESSINS.

Mme Montardier, 19, Bourbon.
Mme Rapho, (autrefois Maître,) 29, Bourbon.
C. N. Doisean, coin Bienville et Bourbon.

ARTICLES DE COIFFURE ET DE FANTAISIE.

Charles Trouilly, coin Bienville et Chartres.

OPTICIENS.

C. Duhamel, 111, Canal.

LIBRAIRES.

Hébert & Cie., coin Chartres et Bienville.

RESTAURANTS.

Rest. Jules Marchal, 19 Union.

PENSION.

E. Haistre, 11 Toulouse, $4 par semaine.

FABRIQUES DE CANDI, CONFISERIES, ETC.

Norman & Reiss, 121 & 123, Vieille-Levée.
L. Médal, 93, Vieille Levée.

BOULANGERIE.

J. M. Lafferranderie, 275 Tremé.

CIGARES, TABACS, ETC.

Ed. L. Zell, coin Carondelet et Canal.
F. A. Gonzales, coin Camp et Commune.

ORGUES, PIANOS, MUSIQUE.

Louis Grünewald, 18, 20 et 22, Baronne.
M. Elie, 151 et 153, Canal.
F. Charpaux, 9, Royale.

PLOMBEURS.

C. L. Chapotel, coin Bourbon et Bienville.

FUSILS, ARTICLES DE CHASSE.

F. Charleville, 55, St Charles.
J. Saget, 198, Chartres.

COUTELLERIE, BANDAGES, REPASSAGE.

L. Lamothe, fabricant, 94 Royale.

TABLES DE BILLARD.

Miller Bros., coin Commune et St-Charles.
St. Charles Billiards Saloon sous l'Hôt. St-Ch.
Crescent Billiard Hall, coin Canal et St-Charl.

COSTUMES, DOMINOS & MASQUES.

V. Alabau, 91 Conti.

RELIURE ET FOURNITURES DE BUREAU.

S. Reichert, 140 Royale.

ACCORD ET REPARATION DE PIANOS.

J. Pilaut, 98 Espagne, 3me District. Aussi, 80 rue Royale près Conti.

LOTERIES.

MAGNIFIQUE PLAN.

Seulement 10,000 Numéros.

LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE, A NUMERO SIMPLE.

Gros Lot....................$20,000

COMPAGNIE DE LA LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.

(Incorporée le 17 août 1868.)

CLASSE F,

Devant être tirée en public, à la Nouvelle-Orléans, le SAMEDI, 9 Mai 1874.

PLAN.

10,000 Billets..........Billets seulement $10

MOITIÉ, QUART ET HUITIÈME EN PROPORTION.

1 lot de..............	$20,000 est........	$20,000
1 lot de..............	10,000 est........	10,000
1 lot de..............	5,000 est........	5,000
40 lots de..............	500 sont........	20,000
200 lots..............	100 sont........	20,000

LOTS D'APPROXIMATION:

9 approximations de $300 chaque pour les neuf unités de la même dizaine du numéro tirant le lot de $20,000 sont..........	2,700
9 approximations de $200 pour les neuf unités de la même dizaine du numéro tirant le lot de $10,000 sont..........	1,800
9 approximations de $100 pour les neuf unités de la même dizaine du numéro tirant le lot de $5,000 sont..........	900
270 lots s'élevant à..........	$80,400

EXPLICATION DES LOTS D'APPROXIMATION.

Les autres neuf unités de la même dizaine du numéro gagnant les trois gros lots auront droit à 27 lots d'approximation. Par exemple, si le billet No 1246 gagne le lot de $20,000, les billets Nos 1241, 1242, 1243, 1244, 1245, 1247, 1248, 1249 et 1250 auront droit à $300 chacun. Si le billet No 231 gagne le lot de $10,000, les billets Nos 232, 233, 234, 235, 236, 237, 238, 239 et 240 auront droit à $200 chacun. Si le billet No 450 gagne le lot de $5000, les billets Nos 441 442, 443, 444, 445, 446, 447, 448 et 449 auront droit à $100 chacun.

Billets entiers, $10; Demi-Billets, $5; Quarts de Billets, $2 50, Huitièmes de billets $1 25.

LOTS PAYABLES EN PLEIN ET SANS DEDUCTION.

Les demandes doivent être adressées à la LOUISIANA STATE LOTTERY COMPANY

LOCK-BOX 692, P. O.,
Nouvelle-Orléans.

Envoyez des mandats de poste ou faites enregistrer vos lettres. 21anv—72—1an

Compagnie d'Assurance TEUTONIA,

DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.

Bureaux, No. 111 de la rue Gravier.

Assure, aux taux les plus bas, contre les risques d'incendie, de mer et de rivières.

Actif..............................$798,454 60

A. EIMER BADER, Président,
CH. ENGSTFELD, Vice-Président,
GEORGE STROMEYER, Secrétaire.

DIRECTEURS;

Henry Abraham, N. A. Baumgarden, Ch. Engstfeld, H. R. Gogreve, Sigmund Sta's, Louis Leonhard, C. H. Miller, Frank Roder, W. B. Schmidt, Isaac Scherck, J. M. Schwartz, X. Weissenbach, A. Eimer Bade, E. F. Del Bondio, M. Frank, Hy. Haller, J. H. Keller, Theo. Lilienthal, F. Rickert, Louis Schneider, R. Seig, Louis Schwartz, J. R. Wildermann, J. Keller.

5 oct—1an

Germania Insurance Company.

Bureau, No 124 rue Commune,

NOUVELLE-ORLÉANS.

ÉTABLIE EN 1866.

Capital payé.........................$300,000

Assurances contre les risques du feu, de la mer et des rivières.

Les pertes sont réglées avec promptitude aux conditions les plus libérales.

FRED. DEL BONDIO..............Président
H. ZUBERBIER..................Vice-Président.
EMIL MAIER...................Premier Secrétaire
H. E. MARBURG..............Second Secrétaire
F. BERGER......................Inspecteur

Directeurs:

Geo. Binder, (maison Lesassier & Binder)
A. H. Braughn (maison Braughn, Buck & Dinkelspiel)
P. W. Dielmann, (maison M ller & Dielmann)
R. Greissinger, (maison Clason & Co.)
W. Goldenbow, (maison Goldenbow & Kelly)
G. L. L. Mayer, (maison Mayer Bros.)
L. Reder, (maison L. Reder & Co.)
Frank Vatter, (maison Vatter & Blank)
H. Zuberbier, (maison Schneider & Zuberbier)
F. M. Zeigler, (maison Schmidt & Zeigler)
J. Armbruster, J. Kohn,
Adam Gaisser, Louis Grunewald,
Jacob Hassinger, H. F. Klumpp,
Hy. Oertling, H. Schulz,
Thomas Schorr, R. F. Theurer,
P. Thormählen, J. J. Weckerling,
J. Voelkel, Fred. Del Bondio.

7 mars—1m

J. B. CAMORS & CO.

MARCHANDS DE FARINE

—ET—

Négociants Commissionnaires,

61........RUE TCHOUPITOULAS........61
NOUVELLE-ORLEANS.

30 juin—1an73

Vor. MAIGNAN & F. LABORDE

NEGOCIANTS-COMMISSIONNAIRES.

SEULS AGENTS POUR LA VENTE DU GRAND VIN DU CHATEAU

PAPE CLÉMENT,

Des COGNACS Vineyard Proprietors, Gau'ier Frères, Larronde, Sutton, Goldenburg, Des EAUX-DE-VIE de la Rochelle, Alex. Seignette,
Des GRANDS VINS de A. de Luze & fils et Larronde frères.
Des SARDINES de la marque Edelin Gillet.

Importateurs des EAUX-DE-VIE de Castillon, etc., du GENIEVRE Impérial la Cloche, du PORTO et XERES de Paul Emile Thomas, de B. Kreg, etc., de VINS ROUGES et BLANCS, en barriques, demi-barriques et caisses, CONSERVES, BOUCHONS, &c.

23 & 25 - - - - - - - - Rue Bienville - - - - - - - - 23 & 25

14 janv—6m NOUVELLE-ORLEANS.

ALBIN ROCHEREAU, CHARLES T. DUGAZON. Mme ADELE HEPP, in commendam. PIERRE GRABITES, ERNEST MERILH.

A. ROCHEREAU & CO.,

Sole Agents for the sale of KRUG & CO'S Champagne,

COMMISSION MERCHANTS,

IMPORTERS OF

WINES, BRANDIES, SARDINES, &c.,

8 SOUTH WILLIAM ST., New York. 16 & 18 ST. LOUIS ST. New Orleans.

21 sept—1an

Transféré au 131 de la rue Canal.

E. LEVY & Co,

PROPRIETAIRES

—DU—

GRAND DOLLAR STORE

DU SUD.

FONDÉ EN 1868.

Désirent mettre sous les yeux du public la liste suivante qui renferme une partie des articles achetés pour la saison prochaine et dont le prix, pour chacun d'eux, sans exception, est de

UN DOLLAR SEULEMENT:

Tabourets pour les pieds, en tapis de Bruxelles et de velours, Paillassons en rotin et en coco, Tapis en toile cirée 4 sur 5. Un magnifique assortiment de cols ruchés et de tous autres genres, pour dames.

Articles de Ménage

POUR UN DOLLAR.

Services à thé et à café, Grandes boites à épices, contenant des casiers pour six différentes épices, Boîtes à couteaux et à fourchettes, Epoussettes, Plumeaux, Grandes boîtes-livres sponsiaises.

Belles broderies françaises.

10 yardes pour $1; 8, 6, 4, 3, 2 et 1 yarde, de meilleure qualité, pour

UN DOLLAR.

Mouchoirs batiste, très beaux, avec des initiales brodées, 2 pour $1. Mêmes mouchoirs, pour messieurs, au même prix.

UNE MACHINE A COUDRE DE FAMILLE, COMPLETE, POUR UN DOLLAR.

Très beaux Oiseaux du Sud, empaillés, placés sous un globe de verre, pour $1.
Stéréoscopes, $1
Six vues, soit américaines, soit françaises, $1.
Un magnifique assortiment de tableaux, peints à l'huile, tous sujets choisis, pour $1 chaque.

Fleurs françaises et Rubans pour Ceintures.

UN DOLLAR.

Jolis Rubans pour chapeaux, 6, 4, 3 et 2 yardes pour $1.
Stores en toile, toutes couleurs et toutes grandeurs, unis et avec dessins au centre.

UN DOLLAR PIECE.

Serviettes en toile, 6, 4, 3, 2, pour un dollar meilleures que les anciennes.
Nappes en toile, grandeur extra, $1.

NOUVEAU DEPARTEMENT ARGENTERIE

Plus d'articles pour un dollar que jamais auparavant. Coutellerie de table et de poche, Articles en bois sculpté, Linge de dessous pour dames et pour messieurs, Chapeaux garnis, Fourrures, Cloies, Bijouterie, Jouets, Articles en Cuir, Faïence, Porcelaine de Chine, Verrerie de Bohême. Bijouterie jais et caoutchouc, Ceintures, Plumes d'autruche.

VOILA LES ARTICLES

que nous avons ajoutés, CETTE SAISON, à l'immense liste de ceux que nous avions l'habitude d'importer; ils sont entièrement nouveaux et ils paraîtront pour la première fois cette saison, dans notre

GRAND MAGASIN A UN DOLLAR.

Nous avons, en outre, notre stock habituel qui comprend

250,000 Articles Nouveaux,

A UN DOLLAR CHAQUE.

Articles de Fantaisie.

Boîtes à ouvrage garnies, porte-musique, secrétaires, nécessaires, jeux de domino, jeux d'échecs, jeux de trictrac, tout à fait complets; albums en maroquin et en cuir de Russie, pour 50 et 100 portraits, à bordures dorées; boîtes pour touristes, instruments de mathématiques, boites garnies pour jeunes artistes, porte-monnaie en cuir de Russie, sachets et sacs de voyage; brosses à cheveux unies et incrustées de perles, manches en buffle; peignes et démêloirs; miroirs de main, boîtes à poudre de riz; stéréoscopes, avec une demi-douzaine de vues; toilettes pour dames et pour messieurs, complètement garnies; jumelles.

Fourrures! Fourrures!

Pour dames, pour demoiselles et pour enfants, de $1 à $10; fourrures en zibeline, manchon et cape, $5, valant $15 dans tous les Etats-Unis. Chapeaux de velours, élégamment garnis, pour dames, pour demoiselles et pour enfants, $1; chemises et bas de jupons brodés et tuyautés, pour dames; robes de nuit, pantelettes, robes d'enfants: une demi-douzaine de paires de bas pour dames.

Très jolis devants de chemises, blancs, $1; écharpes en soie, derniers genres et toutes nuances, $1; trois paires des meilleurs demi-bas anglais, $1; demi-douzaine de mouchoirs en toile ourlés, $1; une chemise et un caleçon, en bon mérinos, $1; cannes et parapluies pour tous les goûts, à $1 chaque.

Livres! Livres!

Avec élégante reliure et dorés sur tranches, des auteurs les plus distingués: poètes, historiens, publicistes, hommes de sciences, etc.

Verrerie de Bohême et Porcelaine de Chine.

Toilettes, trois pièces, $1; services à liqueur, comprenant bouteille, plateau et six verres, $1; vases de cheminée, richement décorés en or, à $1 chaque à $1 la paire, selon la grandeur; crachoirs en porcelaine, décorés or; coupe, soucoupe et plateau, avec devise, pour présenter; un assortiment de porcelaine et statuettes parisiennes, pour $1.

Peintures à l'Huile.

JOLIS TABLEAUX, avec cadres en noyer doré, à $1.

Anneaux de serviette en argent solide, Couteaux à fruits, en argent solide, avec pique-noix altaché, $1; Théière en argent plaqué, $1.

Coutellerie Anglaise, Supérieure.

Une douzaine de Couteaux et de Fourchettes, $1; demi-douzaine Couteaux pour dessert, à manche d'ivoire, $1; quatre Couteaux pour table, $1; Service à découper, manches en ivoire sculpté, à $1; trois paires de jolis ciseaux, de différentes grandeurs, dans un étui en maroquin, $1; quatre jolis couteaux de poche fantaisie, $1; dito, avec étui de tire-bouchons, $1; deux bons rasoirs, dans une boîte, $1.

Articles de Ménage.

Demi-douzaine Essuie-mains en toile, $1; Nappe en toile, 9/4, $1; une douzaine de Serviettes en toile damassée, $1; Rideaux en dentelle, Stores, Patères et Paniers en bois sculpté; Glaces 17 sur 10. Cadres en noyer; Lampes de tous genres, complètes.

Jouets Mécaniques et à Vapeur.

Et un grand assortiment, très varié, de Jouets de tout genre, seront exposés à partir du 1er Décembre jusqu'après les fêtes de la Noël et du jour de l'An.

Nous faisons de larges concessions aux clubs et aux marchands. Le public peut être certain que nous ne départirons pas de notre manière habituelle d'opérer loyalement et consciencieusement. Toute ordre envoyée par la malle ou autrement seront l'objet d'aucun doute attention.

Marchandises expédiées dans toutes les parties des Etats-Unis, sur réception de mandats de poste, traites ou payables au moment de la livraison.

Adressez-vous à

E. LEVY & CO.,
P. O. Box 246, New Orleans.

Souvenez-vous du transfert de notre établissement au No 131 de la rue du Canal, Bâtisse Touro, et, aussi, que nous n'avons plus aucun rapport avec qui que ce soit occupant notre ancien local, que l'on cherche à faire passer pour le "premier et véritable Dollar Store." 30 oct—6m

---

Charte Amendée

DE LA

New-Orleans Mutual Insurance Company

(Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans)

actuellement le

New-Orleans Insurance Co.

(Compagnie d'Assurance de la Nlle-Orléans)

ETAT de la Louisiane, Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle-Orléans.— Qu'on se souvienne que ce premier jour du mois d'avril dans l'année mil huit cent soixante quatorze, pardevant moi, Pierre Charles Cuvellier, notaire-public, dûment commissionné et assermenté, dans et pour la paroisse d'Orléans, et la ville de la Nlle-Orléans, Etat de la Louisiane susdit, et en présence des témoins ci-après nommés et soussignés, ont été présentés MM. Jules Tuyes, président, et John W. Hincks, secrétaire, du New-Orleans Mutual Insurance Company, corporation existant en vertu des lois de cet Etat, domiciliée dans la ville de la Nlle-Orléans, lesquels déclarent que conformément à l'article original de la charte primitive de la dite compagnie, telle qu'elle a été adoptée par un acte passé pardevant Amédée Ducatel, notaire public, en date du jour de juin, vingt-deuxième jour de juin, dans l'année mil huit cent cinquante neuf, et après que le dit article a été exigée par le dit article eut été fait dans deux des journaux quotidiens publiés dans la ville, savoir: l'Abeille de la Nlle-Orléans et le Picayune,—une assemblée générale des actionnaires de la dite compagnie a eu lieu aux bureaux de celle-ci dans cette ville, le vingt-sixième jour de mars dernier; qu'à la dite assemblée les actionnaires de trois mille cinq cent quatre-vingt-seize actions de la dite compagnie étant présents ou représentés, qu'ils ont voté, à l'unanimité, en faveur de l'adoption d'une charte amendée de la dite compagnie, soumise à la dite assemblée, et qu'il apport d'une manière plus complète dans une copie ci-annexée des délibérations de la dite assemblée certifiée par le susdit secrétaire, sous le sceau de la dite compagnie.

Conséquemment et à l'effet de faire enregistrer et publier la dite charte amendée conformément à la loi, eux, les dits comparants, en leur dite capacité et au nom des actionnaires du dit New-Orleans Mutual Insurance Company, déclarent, proclament et publient, comme obligatoire pour les actionnaires de la dite compagnie et tous ceux que cela peut ou pourra concerner, la charte suivante, qui est la Charte Amendée du NEW-ORLEANS MUTUAL INSURANCE COMPANY, Aujourd'hui le NEW-ORLEANS INSURANCE COMPANY.

ARTICLE I.

Cette Compagnie est établie et a son domicile dans la ville de la Nlle-Orléans; elle sera dorénavant désignée et connue sous le nom de NEW ORLEANS INSURANCE COMPANY. Elle continuera les opérations commencées vers le premier jour d'Octobre mil huit cent cinquante neuf, par le New-Orleans Mutual Insurance Company, et la dite compagnie existera vingt-cinq ans à partir de la date de la charte primitive du New-Orleans Mutual Insurance Company, savoir: le vingt-deuxième jour de juin mil huit cent cinquante-neuf, à moins que ses affaires ne soient liquidées ou réglées par ordre des deux tiers des votes de la compagnie. Elle aura un sceau, la devise de la compagnie sur le dit sceau seront les armes de l'Etat de la Louisiane, et le nom de la compagnie sur la marge.

Le président ou le secrétaire de la compagnie sera l'officier auquel devront être remises les citations ou autres documents légaux dans tous les procès intentés à la compagnie.

ARTICLE II.

Le but de cette compagnie est déclaré être de: D'assurer les maisons, magasins et autres bâtisses, les meubles, les marchandises et autres propriétés contre les pertes ou les dommages occasionnés par le feu. De faire des assurances maritimes sur les navires, le frêt, les bateaux à vapeur, les marchandises, les espèces, les lingots, les commissions, les profits, les billets de banque, les lettres de change et autres preuves de dette, les prêts à la grosse, les profits et autres, et contre tout risque qui se rattache aux transports par terre ou par eau. De prêter et faire réassurer contre tout risque aura assuré ou pourra assurer.

ARTICLE III.

Sec. 1. Le capital de la compagnie est fixé, par les présentes, à cinq cent mille piastres, avec le privilège de le porter à un million de piastres, divisées en actions de cinquante piastres chacune, lesquelles seront payées de la manière et à l'époque indiquées dans l'article 3 de cette charte. Chaque année ...

Sec. 2. Aucun certificat d'action ne sera émis avant que celle-ci soit payée en plein, et aucun transfert de moins d'une action entière ne sera permis, à moins que les directeurs n'y consentent, et le cessionnaire s'engagera à payer tout ce qui est dû sur la dite action.

Sec. 3. Les transferts d'actions se feront sur les livres de la compagnie, au bureau de celle-ci, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, seulement à la demande du détenteur légal et après abandon du certificat.

Sec. 4. Outre le capital de la compagnie, il sera créé un capital qui se composera de tout l'intérêt des prêts et des placements de capital et de tous les profits de la compagnie, sauf les dividendes prélevés ... dit capital, des dividendes d'intérêt aux actionnaires.

Sec. 5. Un dividende-intérêt de dix pour cent, par an, payable semi annuellement, s'il est gagné, le premier lundi de février et d'août de chaque année, sera déclaré à l'e montant du capital payé et à partir de la date du paiement. Pour tout ce qui est non suffisant pour l'accumulation annuelle du dividende, de même que ... pour le bénéfice net de l'année. Tout excédant du capital après paiement de ...

ARTICLE IV.

Sec. 1. Toutes les personnes qui souscriront plus tard un capital de cette compagnie, paieront dix pour cent du montant par action, comptant, et donneront leurs billets, bien endossés, pour quatre vingt-dix pour cent restant, payables aux époques fixées par les directeurs.

Sec. 2. Les dits billets contiendront une clause stipulant que, si, dans l'opinion des directeurs, l'intérêt de la compagnie l'exige, ceux-ci seront déclarés de ces billets et payables en telles sommes et à telles époques ... par les directeurs, après trente jours d'avis, pourvu qu'il se écoulera pas moins de trente jours entre l'époque du paiement de ... quelque somme.

Sec. 3. Le non-paiement des dits billets ou des sommes ci-dessus indiquées entraînera la forfaiture de toutes les actions de la compagnie, toute l'accumulation et tout l'intérêt ou bénéfice y appartenant, pourvu que les directeurs aient le pouvoir de prolonger les époques de paiements ainsi qu'il le jugeront convenable.

Sec. 4. Pour les dites souscriptions, des reçus non-transférables, et signés par le président et par le secrétaire, seront émis aux noms des souscripteurs; ils accuseront le montant payé comptant, les billets donnés et seront livrés à la compagnie sur émission de certificats d'actions, ainsi qu'il est déclaré dans la section 2 de l'article 3.

Sec. 5. Un actionnaire ne sera, dans aucun cas, responsable des pertes de la compagnie au-delà du montant de sa souscription au capital ou de sa dette à la compagnie.

ARTICLE V.

A l'effet de mieux remplir le but de la compagnie, il est décrété:

1o. Que le capital ou une partie quelconque du capital de la compagnie, une fois souscrit, ne servira jamais à la liquidation de pertes ou ne sera employé d'aucune autre façon tant que les autres ressources de la compagnie n'auront pas été épuisées.

Sec. 2. Lorsqu'il aura été nécessaire d'employer une partie quelconque du capital de la compagnie pour la liquidation de pertes ou autrement, aucun dividende ne sera déclaré ou payé avant que les pertes soient couvertes, mais tous les gains et bénéfices, quelqu'en soit la source, seront réservés jusqu'à ce que le capital soit rétabli.

Sec. 3. Que tous les dividendes déclarés, ainsi qu'il est dit dans l'article III, seront faits payables aux actionnaires ou à leurs ayant-cause, en comptant, à moins que les directeurs, pourvu qu'aucun dividende ne sera payé tant que le porteur aura une dette quelconque qui n'aura pas été payée à échéance, mais le dividende sera porté au crédit de la dite dette jusqu'à ce que celle-ci soit acquittée.

Sec. 4. Les assurances locales de la compagnie seront divisées en trois départements distincts, savoir: le département des incendies, le département maritime et le département intérieur; les bénéfices en seront partagés entre les assureurs locaux, ainsi qu'il est indiqué ci-après.

Chaque département aura droit à ses propres bénéfices et le dividende aux assureurs sera basé sur la proportion des bénéfices de celui des départements où ils auront pris une assurance.

Les officiers de la compagnie, le 31 décembre de chaque année et dans le courant d'un mois subséquemment, feront faire un tableau aussi exact que possible des affaires de la compagnie dans l'année, et le président et le secrétaire signeront sous serment, qui comprendra un état des assurances contre les risques du feu, celles contre les risques des mers et celles contre les risques des rivières. Ce tableau sera définitif pour toutes les personnes ayant droit à une partie des bénéfices ainsi qu'il est dit ci-après. Les dits officiers feront établir une balance des affaires de la compagnie, balance sur laquelle ils porteront au débit de chaque assureur, dans chaque département, une part des pertes et des frais généraux proportionnée au montant des primes qu'il aura payées, mais cette part ne devra, dans aucun cas, excéder le montant des primes payées. Dans le cas où l'un des départements aurait des pertes excédant le montant des primes reçues dans un des autres départements, le déficit sera comblé par une somme prise sur les bénéfices que les autres départements auront obtenu pendant la même année; et après ce déficit comblé, et l'assureur aura alors droit à un dividende au comptant égal au montant porté à son crédit sur les livres de la compagnie, lequel dividende sera payable le deuxième lundi de février de chaque année; pourvu, de plus, qu'aucunes fractionnelles de sommes entre unités de dix piastres ne seront payées, mais celles-ci et ces sommes au-dessous de dix piastres seront portées au crédit du casuel de la compagnie.

Sec. 5. Tous les bénéfices qui donneront ... la compagnie les agences établies en dehors de l'Etat de la Louisiane, seront considérés comme la propriété exclusivement propriété des actionnaires et seront ... à la fin de chaque année, comme une réserve spéciale,—pourvu que si les autres bénéfices de la compagnie étaient insuffisants en une année quelconque, pour payer le dividende intérêt aux actionnaires, ainsi qu'il est stipulé dans la section 5 de l'article III, la dite réserve spéciale servira au complément du montant du dividende-intérêt.

Lorsque la dite réserve aura atteint la somme de cinq cent mille piastres, les Directeurs auront, à la fin de chaque année, le droit de déclarer un dividende extra, soit au comptant ou en actions, sur les bénéfices provenant des dites agences, pourvu que ce dividende extra aux actionnaires ne réduise pas la dite réserve au-dessous de la limite de cinq cent mille piastres, ($5 0,000) par une diminution du capital ou par une cause quelconque.

Les Directeurs pourront faire cesser toute participation aux bénéfices de la compagnie par des assurés, ainsi qu'il est stipulé dans la section 4 de l'article cinq de cette charte, et ils pourront rétablir plus tard cette participation à la compagnie le demande; pourvu qu'au lieu de participation, les Directeurs puissent accorder aux assurés telle réfaction (rebate) qu'ils jugeront convenable.

Sec. 6. Qu'aucun dividende déclaré ne portera intérêt, et que tout dividende qui n'aura pas été réclamé au bout de trois ans à dater du jour où il aura été déclaré, reviendra à la compagnie et sera porté au casuel après une publication par un journal de cette ville pendant quatre semaines successivement.

Sec. 7. Que toutes les primes seront dues et payables au comptant, conformément aux règlements que les Directeurs ... adoptés.

CHARTE.

ARTICLE VI.

Sec. 1. Tous les pouvoirs de la dite compagnie seront exercés par un Conseil de Direction, et tels autres officiers et commis qu'il pourra nommer.

Sec. 2. Le Conseil de Direction se composera de douze personnes, dont cinq formeront un quorum pour la transaction des affaires, et sera élu le 1er et Lundi de Décembre de chaque année, à tel endroit de la Nouvelle-Orléans que le conseil de Direction pourra désigner: ce dont le président donnera avis au moins quatorze jours avant l'élection, par la voie de deux journaux publiés dans la dite ville. Le Conseil de Direction nommera trois des actionnaires de la compagnie, inspecteurs pour présider aux élections; et si l'un des dits inspecteurs refusait, ou n'était pas présent, le président en nommerait d'autres pour remplir les dites vacances.

Sec. 3. Le Conseil de Direction ainsi élu, prendra son siège le dernier Lundi de Janvier après l'élection, et le retiendra pendant une année, jusqu'à ce qu'un autre soit élu à sa place. Les vacances qui pourraient avoir lieu entre les élections annuelles seront remplies par une élection des membres restants.

Sec. 4. Les personnes qui recevront une pluralité de votes seront considérées dûment élues. Dans le cas où l'élection n'aurait pas lieu le jour désigné ci-dessus, le président ordonnera une élection qui devra avoir lieu dix jours plus tard, et en donnera avis par une annonce insérée dans un ou plusieurs journaux de la ville.

Sec. 5. Le Conseil de Direction élira annuellement d'entre ses membres, à leur première réunion, un président et un vice-président, qui garderont leurs sièges jusqu'à ce que leurs successeurs aient été nommés et qualifiés. Le président présidera toutes les réunions du Conseil de Direction, ainsi que celles des actionnaires de la compagnie et dirigera les affaires de la compagnie généralement, sous la surintendance du Conseil de Direction.

Sec. 6. Le vice-président, en l'absence du président, présidera aux réunions ci-dessus, et remplira tous les devoirs imposés au président.

Sec. 7. Les directeurs fixeront les salaires de tous les officiers et commis employés ou nommés par la dite compagnie.

Sec. 8. Ils placeront de temps en temps les profits de la compagnie comme il est dit ci-dessous. Ils auront le droit d'adopter les amendements qu'ils croiront nécessaires ou utiles à la compagnie, non contraires à cette charte et aux lois de la législature de cet Etat, ayant pour but l'organisation et le règlement des corporations.

Sec. 9. Nul ne pourra être directeur, s'il n'a pas, au moment de son élection, et tout le temps après, en son nom ou au nom de la maison de commerce dont il est l'associé, au moins dix actions au stock capital.

Sec. 10. Chaque actionnaire aura droit aux élections, soit en personne, ou par procuration, à un vote pour chacune des actions qu'il peut avoir en son nom, mais ne pourra pas voter sur une action transférée en son nom à moins qu'elle n'ait été transférée un mois avant la dite élection.

ARTICLE VII.

Sec. 1. Les Directeurs pourront placer le capital et les autres fonds de la compagnie en bons et hypothèques sur propriétés foncières dans les paroisses d'Orléans et de Jefferson, jusqu'à concurrence des trois quarts (3/4) au plus du capital; et il sera, dans tous les cas, que la propriété hypothéquée ait deux fois la valeur du prêt pour lequel elle est hypothéquée. Les Directeurs pourront également placer le capital et les fonds de la Compagnie en bonds ou stock émis en vertu des lois des Etats Unis ou de l'Etat de la Louisiane, ou de corporations du dit Etat, ou prêter ces fonds sur nantissement des valeurs ci-dessus, pourvu que le fonds de réserve soit placé exclusivement en bonds des Etats-Unis.

Sec. 2. La corporation peut posséder des biens-fonds jusqu'à la concurrence d'un quart de son capital et non plus, mais les Directeurs pourront acheter, en outre, toute propriété hypothéquée à la Compagnie, à une vente forcée de la dite propriété, s'il pensent que l'intérêt de la compagnie l'exige.

Sec. 3. Ils ont le pouvoir de disposer des hypothèques obtenues comme garantie, ou des actions données en nantissement, ou des propriétés qui leur auront été transférées en paiement de dettes précédemment contractées, ou achetées à une vente publique en vertu d'un jugement ou d'un ordre de saisie, ou de tout bien, meuble ou immeuble, qui aura été abandonné à la dite Compagnie dans le cours ordinaire de ses affaires.

Sec. 4. Ils peuvent, s'ils le jugent à propos, recevoir le stock de la Compagnie au pair en paiement de toute réclamation qu'ils auraient contre le détenteur du dit stock, jusqu'à la concurrence du total comptant de fonds contingent de la Compagnie, conformément à l'article 3 de cette Charte, et détenir ou vendre le dit stock, ou prêter jusqu'à concurrence du dit montant, pour telle durée de temps et telles garanties qu'ils pourront de temps en temps déterminer dans l'intérêt du dit fonds contingent.

ARTICLE VIII.

Les actionnaires ci-après nommés constitueront le Conseil de Direction de cette Compagnie pendant l'année courante et jusqu'à ce que leurs successeurs soient désignés par l'élection qui aura lieu le dernier lundi de décembre prochain (1874).

W. B. SCHMIDT,
E. MILTENBERGER,
A. REICHARD,
PLACIDE FORSTALL,
H. GALLY,
GEORGE URQUHART,
CHAS. LAFITTE,
AD. SCHREIBER,
T. B. BLANCHARD,
G. W. BABCOCK,
M. PAYRO,
J. TUYES.

ARTICLE IX.

Quiconque prendra une assurance dans cette Compagnie paiera le taux fixé par les Directeurs, et aucune prime payée ne pourra être retirée de la caisse de la compagnie, si ce n'est dans les cas indiqués par la présente charte: il en servira à payer toutes les pertes et les dépenses encourues par la Compagnie.

ARTICLE X.

A l'expiration de la charte, ou plutôt s'il en est ainsi décidé par les trois quarts des suffrages des actionnaires, les affaires de cette compagnie seront liquidées, ses dettes payées, et la balance divisée parmi les actionnaires, au pro rata du stock payé détenu par chacun deux, sous la charge et la surveillance de trois commissaires nommés dans ce but par le Conseil de Direction.

ARTICLE XI.

Les actionnaires de la compagnie, à une réunion générale qui sera convoquée dans ce but, après trente jours d'avis, par deux journaux publiés à la Nouvelle-Orléans, auront le pouvoir de faire tous changements qu'ils voudront dans cet acte d'incorporation, ou même de la dissoudre, pourvu que les trois-quarts du fonds capital représentés à la réunion dont il s'agit votent en faveur des mesures proposées; et tout changement ainsi opéré en tous intérêts à cette acte devra être enregistré conformément à la loi.

ARTICLE XII.

Tous articles ou portions d'article de la charte primitive de la *Compagnie d'Assurance Mutuelle* de la Nouvelle-Orléans, ou tout amendement ou addition à la dite charte adoptés précédemment, sont déclarés abrogés et rappelés en tant qu'ils sont en conflit avec les présents articles ou partie d'iceux, et les dits présents articles constitueront la charte amendée de cette Compagnie et seront mis en vigueur à partir du premier janvier 1874. La dite charte amendée est la même qui a été soumise au nombre d'actionnaires ci-dessus, votée et adoptée par eux au meeting ci-dessus et elle sera enregistrée au bureau des hypothèques de cette paroisse, et publiée comme l'exigent les lois de cet Etat relatives aux corporations, la contenance dans les statuts révisés et les amendements annexés.

Fait et passé à mon bureau, dans la dite ville de la Nouvelle-Orléans, en présence de Stephen Chalaron et d'Augustin Capdevielle, témoins d'âge légal, et domiciliés en cette ville, qui apposent ici leurs signatures, avec les dits comparants, et moi, notaire, qui ai signé dans ce même jour, notaire, ce premier jour du mois d'avril de l'année de Notre seigneur mil huit cent soixante-quatorze.

Original signé

J. TUYES, Président,
J. W. HINCKS, Secrétaire.
S. CHALARON,
A. CAPDEVIELLE,
P. CHS. CUVELLIER, Notaire Public.

Je, soussigné, député Recorder des hypothèques, pour la ville et paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, certifie que la charte amendée qui précède a été dûment enregistrée ce jour en ce bureau, dans le Livre de Société, No. 118, folios 302 et suivants.

Nouvelle-Orléans, 2 avril 1874.

(Signé) C. DARCANTEL, Député Recorder.
P. CHS. CUVELLIER, Notaire Public, No. 140 rue Gravier.

7 avril—au 6 mai

Commercial Insurance Company of New Orleans.

HUITIÈME ETAT ANNUEL.

Conformément aux réquisitions de sa charte, la Compagnie publie l'état suivant:

PASSIF.

Primes de l'année expirée le 31 mars 1874:		
Incendies..................	$59,862 53	
Mer..................	37,808 14	
Rivières..................	99,763 28	
	$197,3?3 97	
En plus, risques non expirés le 31 mars 1873..................	16,813 77	
	214,187 74	
En moins, primes non expirées le 31 mars 1874..................	15,745 00	
		$198,442 74
Payé, pertes par l'incendie..	61,392 47	
Payé, pertes sur mer..........	11,591 14	
Payé, pertes sur les rivières	20,19? 59	
	93,175 20	
Payé, réfaction (rebate)........	22,937 24	
Payé, réassurance..........	9,049 47	
Payé, primes remboursées..	1,217 03	
Payé, taxes..................	8,134 45	
Payé, dépenses casuelles......	1,520 81	
Payé, loyer..................	6,017 16	
Payé, dépenses, salaires, &c	18,192 80	
Payé, dividende..................	125 00	
	161,399 61	
En moins, profits et pertes et intérêt..................	21,617 03	
		141,782 58
Bénéfice net..................		$56,660 16

ACTIF.

Effets à recevoir..................	$114,546 86
Meubles..................	4,933 93
Actions Harbor Boat..................	850 00
Bons de la ville..................	1,320 00
Effets en voie de recouvrement, net..........	43,766 80
En caisse..................	126,?16 74
	$301,274 33

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

Nouvelle-Orléans, 31 mars 1874.

J. H. OGLESBY, Président
WALTER HUNTINGTON, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Ville de la Nouvelle-Orléans.

Déclaré sous serment, pardevant moi, ce 13 avril 1874.

EDWARD IVY, Notaire Public.

Nouvelle Orléans, 13 avril 1874.

Aujourd'hui, à une réunion des Directeurs, il a été résolu qu'un dividende de QUINZE POUR CENT sur le capital de la compagnie soit déclaré payable sur demande. 15avril—1m

Cinquante mille piastres

SERONT prêtées par le METROPOLITAN LOAN AND SAVINGS BANKS, au No. 14 de la rue du Camp, au-dessous du City Hotel, sur des DIAMANTS, PERLES, MONTRES, BIJOUX, PIANOS, OBLIGATIONS DE L'ETAT OU DE LA VILLE—à un intérêt de quatre pour cent par mois. La Banque alloue un intérêt de six pour cent l'an sur les dépôts de soixante jours et davantage; elle émet des certificats de dépôts pour six ou douze mois, à un intérêt plus élevé.

4 juil—1an T. D. VAN HORN Caissier.

CLAIRVOYANCE.

LE Professeur LENORMAND, nouvellement arrivé de Paris, peut être consulté, à la Nouvelle-Orléans, comme clairvoyant, astrologue et spiritualiste.

Le professeur Lenormand est le neveu de la célèbre clairvoyante de ce nom, à Paris. Il a prédit les événements de la catastrophe de Napoléon III, et, par la sympathie, il peut guérir tous genres de maladies et de tracas personnels ou de famille, ainsi que les personnes dérangées par la boisson. Il vous dira la meilleure place où vous serez le plus chanceux dans vos affaires, et il donnera des détails sur les vols. Il prédit le passé, le présent et le futur et la destinée de chaque personne.—Office, 78, rue St-Pierre, entre Bourbon et Royale.—Heures: de 8 A. M. à 7 P. M. 9 nov—6m

Chaudières à Sucre du Tennessee

De la célèbre Usine de Stacker.

APPARTENANT à MM. WOODS, YEATMAN & CO.—Le soussigné a constamment un choix assorti de ces Chaudières, ainsi que des GRILLES et des BOUCHES DE FOURNEAU, des meilleurs modèles.

E. F. LAVILLEBEUVRE,
Marchand-Commissionnaire,
No. 16 rue Union.

24 oct—72—1 an

VENTES JUDICIAIRES.

Frederic Emile Chanut vs. Levasseur & Co. et al.

SIXIEME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 58 4.

En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MERCREDI, 6 Mai 1874, à 4 1/2 P. M., sur les lieux ci-après désignés, et les jours suivants, à la vente publique et adjudication de:

Les Marchandises, Meubles etc. qui se trouvent dans le magasin situé sur la Levée entre le Bazar et le Marché aux Légumes, dans le Deuxième District de cette ville, suivant inventaire déposé en mon Bureau pour recours.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

☞ Conditions — Comptant au moment de l'adjudication.

W. P. HARPER,
Shérif de la paroisse d'Orléans.

23avril—3t

DANIEL WEAVER vs. S. SCHULTZE.

SIXIEME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 5,796.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Sixième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MERCREDI, vingt-neuf (29) d'avril 1874, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de:

Une grande Bague en diamant, une Croix en diamant, trois Bagues en diamant, une Broche en diamant, une paire de Boucles d'oreilles, une grande Montre en or; une montre de dame en or et sa chaîne, une paire de bracelets en or et un Collier.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

☞ Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

W. P. HARPER,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

1 avril—3t

La Dame Noémi Peniston vs. Clovis Coca et Arthur Coca.

SIXIEME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No. 6,014 — En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, deux mai 1874, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété décrite suit:

Un terrain situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Royale, Bourbon, Ste-Anne et Dumaine, ayant mesure française, trente pieds de face à la dite rue Bourbon, sur une profondeur entre lignes égales et parallèles, de cent vingt pieds, borné d'un côté par la propriété d'Antoine Boll, ou ayant causes, et de l'autre côté par celle de François Girod ou ayant causes.

Ensemble, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Cette propriété appartient aux défendeurs au moyen de l'acquisition qu'ils en ont faite de Myrtle Courcelle, par acte, au rapport de E. Bouny, notaire public en cette ville, en date du 22 décembre 1871.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

☞ Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

W. P. HARPER,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

3avril—3t

ALBERT TERRELL vs. W. FRANK WITHERELL.

CINQUIEME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No, 5,522—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI, vingt huit Avril 1874, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Deux terrains, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Colombus, Villeré, Kerlerec et Marais, et désignés par les numéros Trois et Quatre d'après un plan dressé par E. Surgi, arpenteur, le 20 Janvier 1850 et déposé en l'étude de J. Agaisse, ci-devant, notaire public, en cette ville. Les dits terrains ayant, chacun, trente trois pieds, trois pouces de face à la rue Columbus, sur une profondeur de cent cinquante pieds, trois pouces sept lignes.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de la dame Sarah A. Aldridge, suivant acte au rapport de A. Hero Jr, notaire public en cette ville, en date du 6 de Juin 1868.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

☞ Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

W. P. HARPER,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

29 mars—3t

JOSEPH JACOB vs. MADELAINE NIHYSEL épouse de MICHEL SCHULTZ, et son époux.

SIXIEME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.— No. 5,426—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le SAMEDI, vingt-cinq avril 1874, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Une portion de terre sise au faubourg Marigny, dans le Troisième District de cette ville, étant la portion inférieure du terrain désigné par le numéro treize de l'îlet No. ..., borné par les rues Annette, St. Antoine, St. Jean Baptiste ou Robertson et St Avid ou Claiborne.

La dite portion de terre est à prendre à la distance de soixante quatre pieds, dix pouces de l'encoignure des rues St. Antoine et St. Avid ou Claiborne, et mesure soixante trois pieds de face à la rue St-Avid ou Claiborne, sur trente et un pieds, onze pouces de profondeur.

Ensemble, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, ainsi qu'il appartient plus amplement d'un acte au rapport de Amédée Ducatel, notaire public en cette ville, en date du 16 Février 1867.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

W. P. HARPER,
Shérif de la Paroisse d'Orléans

29 mars—3t

EST'D. 1858.

DOOLEY'S YEAST POWDER

THE STANDARD BAKING POWDER

IS THE BEST AND CHEAPEST PREPARATION EVER OFFERED FOR MAKING BREAD.

La Poudre Levain de Dooley
Est parfaitement Pure et Saine.

La Poudre Levain de Dooley
Est dans des Boites qui ont le Poids Plein.

La Poudre Levain de Dooley
Fait de Jolis Biscuits et Rolls.

La Poudre Levain de Dooley
Fait de Délicieux Muffins, Pains de Maïs, &c.

La Poudre Levain de Dooley
Fait toute espèce de Dumplings, Pâtés et Gâteaux jolis, légers et sains.

La Poudre Levain de Dooley
Est la Meilleure parce qu'elle est parfaitement pure.

La Poudre Levain de Dooley
Est la plus Economique parce qu'elle a le poids plein.

La Poudre Levain de Dooley
Est garantie et satisfera l'acheteur.

Demandez

La Poudre Levain de Dooley
et n'en prenez pas d'autre.

La Poudre Levain de Dooley
Est dans des Boites en ferblanc de différentes grandeurs, à l'usage des familles, des pensions, des hôtels, des restaurants, des bateaux, des navires au long cours.

Le Marché est inondé de Poudre Levain de Qualité inférieure et dont le poids est faible ou inexact. LA POUDRE LEVAIN DE DOOLEY est garantie et sous le rapport de la force et sous celui du poids.

A vendre, en gros et en détail, dans tous les Etats-Unis, par les grocers et les marchands de provisions de familles.

DOOLEY & BROTHER
MANUFACTURERS
69 NEW ST. NEW YORK.

28 fév—

CHERRY PECTORAL

D'AYER,

Pour les Maux de Gorge et les Affections Pulmonaires — tels que la Toux, le Rhume, la Coqueluche, les Bronchites, l'Asthme et la Consomption.

Parmi les grandes découvertes de la science moderne, il y en a peu qui aient pour l'humanité une valeur plus réelle que ce vainqueur des maux de gorge et des affections pulmonaires. De nombreuses expériences, dans ce pays et dans d'autres, en ont démontré l'entière efficacité. Le témoignage de nos meilleurs citoyens de toutes les classes établit le fait que le **Cherry Pectoral** guérit, mieux qu'aucun autre médicament, tous les maux de la gorge et des poumons. Les affections pulmonaires les plus dangereuses cèdent à sa puissance et, dans des cas de **Consomption**, les cures qui lui sont dues et que le public connaît, sont tellement remarquables, qu'elles seraient incroyables si elles n'étaient prouvées d'une manière irréfutable. C'est une protection sur laquelle le peuple compte en toute sûreté. En guérissant la **Toux**—les avant-coureurs de maladies plus graves—le Cherry Pectoral sauve des existences sans nombre et des souffrances dont on ne saurait avoir une idée. Les moins crédules sont convaincus de ses vertus. Chaque famille devrait l'avoir chez elle comme une sauvegarde contre les premiers symptômes des affections pulmonaires—symptômes qui passent inaperçus, qu'on pourrait combattre avec succès si l'on s'y prenait à temps mais qui, si on les néglige, deviennent incurables. Les poumons délicats ont besoin de cette protection; il est imprudent de la leur refuser. Le **Cherry Pectoral** est précieux pour les enfants atteints de maux de gorge ou de maux d'estomac, car lorsqu'on y a recours à temps, des milliers de pauvres petits êtres sont arrachés à la tombe et rendus à l'amour de leurs parents. Il agit rapidement et sûrement dans les cas de rhumes ordinaires et donne un sommeil paisible et nécessaire à la santé. Quoi est celui qui voudra souffrir de l'**Influence et de Bronchite** quand il sait que la guérison est si facile!

Le Cherry Pectoral est le fruit de profondes recherches, de longues études chimiques et on n'a rien négligé pour la rendre parfaite. Ses vertus ne forment l'objet d'aucun doute; le passé répond de l'avenir.

PRÉPARÉ PAR

LE DR. J. C. AYER & CO.,

A LOWELL, MASS.

Et en vente chez tous les Pharmaciens.

27 nov—2 m

Réparat'on et accord de pianos.

EN peu de temps et à des prix très modérés par d'habiles ouvriers — W. F. Heitmeyer, autrefois chez M. Fehrenbach, M. F. W. Bremer, de l'ancienne maison Zorn & Bremer, et M. F. Haddel, sont maintenant attachés à mon département des réparations. Faites demander le coût des réparations.

LOUIS GRUNEWALD,
Marchand de pianos, No 18 de la rue Baronne.

19avril—3f PF D Me S

VENTES A L'ENCAN

PAR M. W. NEWMAN.

400 caisses Bottes, Souliers et Brodequins.

PAR M. W. NEWMAN, H. STERN, encanteur—VENDREDI 24 avril 1874, à 10 heures du matin, dans sa salle d'encan, au No. 16 de la rue de Chartres, il sera vendu,

400 caisses Bottes, Souliers et Brodequins formant un bel assortiment de chaussures d'hommes, de femmes et d'enfants. Ces articles conviennent au commerce de la ville et à celui de la campagne.

Conditions à la vente. 21avril—

PAR NASH & HODGSON.

VENTES POSITIVES.

Propriétés du Deuxième District.

Résidence double, en briques, Nos. 94 et 96 de la rue des Ursulines, entre les rues Bourbon et Dauphine;

Résidence double en bois et à étage, au coin des rues Marais et Ursulines.

Vente à longs termes et sans limite, du consentement des parties.

Vente à l'enchère publique.

PAR NASH & HODGSON, W. I. Hodgson, encanteur—Bureaux No 5 de la rue Carondelet.—SAMEDI, 2 mai 1874, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, il sera vendu, à l'enchère publique, sans limite ou réserve, du consentement des parties.

1o. Un TERRAIN DE PRIX, avec toutes les améliorations qui sont dessus, situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Ursulines, St-Philippe, Bourbon et Dauphine. Le dit terrain a environ 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue des Ursulines, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes—le tout plus ou moins—au pied américain. C'est la propriété acquise de F. Sbiguet, par acte passé pardevant A. Chiapella, notaire, le 27 juin 1848.

Les améliorations comprennent un cottage bas en briques et à mansarde, portant les Nos 94 et 96 de la rue des Ursulines, de 5 à 8 chambres, cabinets, caves et passages pavés, cuisine et dépendances, bâtisses en briques et à étage—le tout couvert en ardoises, ayant cinq chambres, cabinets, cuisine et dépendances; le tout en bon état. La maison principale, chambre à charbon, hydrants, cours pavées—le tout en très bon état.

2o. UN TERRAIN DE PRIX—avec toutes les bâtisses et améliorations qui sont dessus—situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Ursulines, Philippe, Marais et Villeré. Le dit terrain forme l'angle des rues Ursulines et Marais; il a 30 pieds 8 pouces de face à la rue Marais, sur une profondeur de 107 pieds 5 pouces 4 lignes et face à la rue des Ursulines, 112 pieds 5 pouces 4 lignes sur l'autre ligne latérale et 74 pieds 1 pouce de ligne dans le fond—le tout plus ou moins.

Les améliorations comprennent une résidence double en bois et à étage avec des bâtisses en bois et à étage dans le fond, le tout couvert en ardoises et ayant 10 chambres de chaque côté, galerie sur la façade et galerie latérale au second étage, grillage en fer, hangar en bois, cuves, cours pavées, passage latéral, etc. Toute la propriété est en bon état.

Termes et conditions.—Un tiers comptant; le reste à un et deux ans, avec 8 pour cent d'intérêt et les clauses habituelles d'hypothèque, d'assurances, et d'honoraires d'avocat. L'acquéreur de la propriété décrite en premier lieu, assumera une hypothèque de $... en faveur de la Banque des Citoyens de la Louisiane pour 50 actions (réduites à 47 actions) de la banque.

Les actes de vente passés pardevant Eusèbe Bouny, notaire, aux frais des acquéreurs—qui assumeront les taxes de 1873 et jusqu'au jour de la vente.

24 avril—

Jolie résidence cottage avec de grands terrains, dans la rue du Quartier, deuxième district.

Succession de Léon Kaufman, décédé. Deuxième Cour de District de la Paroisse d'Orléans, N° 35,997.

PAR NASH & HODGSON, W. I. Hodgson, encanteur. Bureaux, No 5 de la rue Carondelet. SAMEDI, 25 avril 1874, à midi, à la Bourse d'encan St-Charles, il sera vendu, dans la Rotonde de l'Hôtel St. Charles,—pour la succession de Léon Kaufman, décédé, à l'enchère publique—TROIS GRANDS TERRAINS DE PRIX—avec toutes les bâtisses et améliorations qui sont dessus—situés dans le deuxième district de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Quartier, Hôpital, Rochéblave et Dorgenois. Les dits terrains sont désignés par les Nos. 19, 20 et 41. Ils se touchent et ont les dimensions suivantes: les terrains Nos. 19 et 20 ont chacun 27 pieds de face à la rue du Quartier, sur une profondeur de 26 pieds. Le terrain No 41 a 27 pieds de face à la rue de l'Hôpital, sur une profondeur de 105 pieds, 7 pouces, 4 lignes du côté du N° 40 et 105 pieds, 4 pouces sur la ligne latérale du terrain N° 42, le tout plus ou moins, au pied américain, d'après un plan de Louis H. Pilié, arpenteur, en date du — mars 1874. C'est la propriété que le défunt a achetée de Frank Schexnaider, par acte passé pardevant A. Dreyfus, notaire, en date du 10 Juin 1872. Les améliorations comprennent une jolie résidence basse, en bois, une bâtisse en bois et à étage dans le fond, le tout couvert en ardoises et ayant environ huit chambres outre la cuisine, chambre à repasser et écurie, passage pour une voiture; deux cours, cour pavée, galerie sur la façade et sur le côté; il y a des arbres fruitiers de choix dans la cour, jardin, etc.

Conditions—Comptant sur les lieux.

L'acte de vente pardevant Abel Dreyfus, notaire, aux frais de l'acquéreur—y compris les taxes de l'année courante, dues en 1875. 22avril—

SANS RÉSERVE.

Résidence basse en briques avec bâtisses en briques et à étage, dans le fond, au No. 23 de la rue Conti, entre Bourbon et Dauphine,

Vente pour opérer un partage.

PAR NASH & HODGSON—W. I. Hodgson, encanteur—Bureaux, No 5 de la rue Carondelet—SAMEDI, 25 avril 1874, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde du rez-de-chaussée de l'Hôtel St-Charles, il sera vendu, à l'enchère publique, pour opérer un partage,

UN TERRAIN DE PRIX avec les bâtisses et améliorations qui sont dessus situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Conti, St. Louis, Bourbon et Dauphine. Le dit terrain a 24 pieds 10 pouces de face à la rue Conti, sur une profondeur de 68 pieds 7 pouces, entre lignes parallèles le tout plus ou moins, au pied américain.

Les améliorations comprennent une MAISON BASSE EN BRIQUES, avec bâtisses en briques et à étage dans le fond—le tout couvert en ardoises, portant le No 23 de la rue Conti, ayant en tout 5 chambres, cour pavée en pierres plates, citerne, etc.—le tout réparé dernièrement et en bon état.

Termes et conditions.—La somme de $1800, comptant, sur les lieux; le reste à un an en billet portant 8 pour cent d'intérêt et garantis par hypothèque, avec les clauses spéciales d'hypothèque, d'assurance, et honoraires d'avocat.

L'acte de vente pardevant Abel Dreyfus, notaire, aux frais de l'acquéreur, y compris les taxes de 1873 toutes les taxes de 1874 et jusqu'au jour de la vente. 19 avril—

PAR G. DE FERIET & Co.

Agréable résidence de Famille, N° 65 de la rue Columbus.

PAR G. DE FERIET & CO., JNO. G. MONROSE, encanteur—Bureaux, No. 10 de la rue Royale.—SAMEDI, 25 avril 1874, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, entre les rues Canal et Douane, il sera vendu, à l'enchère publique—

Un certain terrain situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues de Columbus, Marais, Villeré et l'Avenue St. Bernard. Le dit terrain a 31 pieds 6 pouces 8 lignes de face à la rue Columbus, sur une profondeur de 82 pieds 10 pouces 6 lignes, plus ou moins, sur la ligne qui s'étend vers la rue Marais; sur l'autre ligne latérale, une première profondeur de 44 pieds 2 pouces 2 lignes, de là pour une face ... vers la ligne de la rue, ... pour le fond sur la ligne du fond; ensemble, les bâtisses et améliorations qui sont dessus et portent le No 65 de la rue Columbus.

Termes et conditions.—Un tiers comptant, sur les lieux; le reste en billets de l'acquéreur à son propre ordre, à un et deux ans, avec intérêt à raison de huit pour cent l'an, et hypothèque jusqu'à parfait paiement. L'acquéreur devra assurer les bâtisses et transférer les polices. L'acte hypothécaire devra contenir la clause de 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès.

L'acte de vente par devant E. Bouny, notaire, aux frais de l'acquéreur. 22 avril—

Vins, Liqueurs, Provision, &c.

AUGUSTE COUTURIE,

9 - - - - Rue St.-Louis - - - - 9

Seul Agent pour la vente des

Champagne Cha. Heidsieck & Co.,
Cognac d'Eug. Grégoire & Co.,
Genièvre de Houtman & Co., Double Ancre.

—Offre à vendre—

Cognac J. & F. Martell de 1870, 1865, 1863, 1860, 1858, 1856 et S. O. P.

Vins Rouges de Ludon, St-Vivier et St-Sanveur. 15 fév—6m

BALSAMIQUE des PYRENEES

LIQUEUR HYGIÉNIQUE

(approuvée des médecins)

LAURENT LACASSAGNE,

(AGENT.)

A vendre chez:

QUEYROUZE & BOIS, coin des rues Bienville et Vieille-Levée.
CAZAUX & VERGNOLE, N° 73 rue de la Vieille-Levée, et
VINCENT BATTOLARA, N° 18 rue Dumaine.

22 oct—1an 3fps

LEON QUEYROUZE. OSCAR BOIS.

QUEYROUZE & BOIS,

MARCHANDS EN GROS DE

GROCERIES, VINS, LIQUEURS

ET

Toutes sortes de Produits de l'Ouest,

Aux Magasins Bleus,

Coin Vieille-Levée et Bienville,

17 juil 73—1 an Nlle-Orléans.

CAZAUX & VERGNOLE

NÉGOCIANTS-COMMISSIONNAIRES

En Vins, Cognacs et Cordiaux,

73.......VIEILLE-LEVÉE.......73

NOUVELLE-ORLÉANS.

2 mai—1an

BITTER DES ARABES

Hygiénique Perfectionné.

(BREVETÉ S. G. D. G.)

Ce produit, aussi agréable que bienfaisant, extrait de plantes éminemment toniques et vivifiantes, distillées avec des eaux-de-vie de premier choix, est sans contredit l'agent le plus puissant pour réparer l'organisme de la manière la plus immédiate

Il est, en outre, dans les pays chauds, un préservatif efficace contre les épidémies, fait renaître l'appétit et dégage les voies digestives.

N. B.—Ce Bitter est approuvé par l'Académie de Médecine française, et le propriétaire demande qu'on le soumette à l'analyse dans tous les pays.

19 fév—1a

BEAUX MEUBLES

AUX PRIX COUTANTS.

Désirant nous retirer des affaires, nous offrons, AUX PRIX COUTANTS, tout notre stock de beaux meubles de chambres à coucher, salons et salles à manger, bois de rose, en acajou et noyer

D. KELHAM & CO.

Au No. 36 de la rue Royale.

5 avril—3m.

VENTES A L'ENCAN.

HOFFMANN, MARKS & CO.

Lingeries et "Notions."

—Egalement, à midi—

Une facture spéciale d'Habillements fins et de mode,

Pour clore une consignation et couvrir des avances.

—A une heure P. M.—

Un grand choix d'articles de Sellerie.

PAR HOFFMAN, MARKS & CO.—A. LEVY encanteur—Il sera vendu, VENDREDI, 24 courant, à 10 heures du matin, au No. 18 de la rue de Chartres,

500 lots Lingerie et "Notions."

—Egalement à midi—

Une facture spéciale d'habillements extra fins et de mode—pour clore une consignation et couvrir des avances.

—Et—

100 lots d'articles de sellerie, comprenant: Selles pour messieurs et pour dames, corsets, martingales, mors, harnais, étrières, fouets, éperons, etc.

La vente est sans aucune réserve quelconque.

Conditions à la vente. 24avril—

PAR CHAS. H. REED.

Noix. Noix.

Ex steamer Minnesota.

PAR EUGÈNE TOURNÉ — Aujourd'hui VENDREDI, 24 avril 1874, à 11 heures A. M. sur la Levée, vis à vis la Presse à Coton, de district—il sera vendu

30 balles Noix de Grenoble, extra.

Conditions—Comptant. 24 avril.

Joli Cottage en briques, No 130 de la rue Franklin, près de marchés et d'églises. —Une charmante résidence.

PAR CHAS. H. REED, encanteur.—Bureaux No 67 de la rue St-Charles.—Il sera vendu, à l'encan, SAMEDI, 25 avril 1874, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, entre les rues Canal et Douane.—

Le joli cottage en briques, couvert en ardoises, situé dans la rue Franklin, entre les rues Perdido et Poydras, dans l'îlet borné par la rue Liberté, portant le No 130 de la rue Franklin. Le terrain a 28 pieds de face et 120 pieds de profondeur. La maison est neuve, très solidement bâtie et a 7 chambres et galeries; grande cuve, etc.; elle n'est qu'à un demi-îlet du marché Poydras et près de chemin de fer. La localité et propriété offrent de très grands avantages.

—Conditions—

Moitié comptant, le reste à 12 et 18 mois, en billets portant 8 pour cent d'intérêt—5 pour cent d'honoraire d'avocat, et transfert de police d'assurance. L'acquéreur devra payer les taxes de 1874 payables en 1875.

L'acte de vente pardevant W. H. Seymour, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 19 avril—6 t

PAR D. E. MORPHY.

150 caisses Fruits à Pâtés.

PAR D. E. MORPHY—A. E. Morphy, encanteur. Il sera vendu pour le compte de qui il appartient, aux magasins 108 et 110, rue Magasin, le SAMEDI 25 avril, à onze heures,

150 caisses de fruits à pâtés de la marque J. T. Morton, en débarquement du steamship State of Louisiana, de Liverpool.

Conditions—Comptant. 22avril—

PAR PLACIDE J. SPEAR

GAGES! GAGES!

Grande vente sans réserve de gages forfaits, au coin des rues Conti et Bourbon.

PAR PLACIDE J. SPEAR, encanteur — Bureaux, No. 46 du Passage de la Bourse.—Aujourd'hui VENDREDI, 24 avril à 10 heures—il sera vendu sans réserve, au magasin de J. Anglade, coin Conti et Bourbon, tous les gages forfaits à lui appartenant.

Un grand assortiment de montres or et argent de toute espèce, fusils de chasse, revolvers de toute marque, argenterie, plaqué, pendules.

Une grande collection de bijoux en or, linge pour dames et messieurs, glace, tableaux et une quantité d'autres articles trop longs à énumérer —aussi un fort lot de riches diamants.

Chaque article sera garanti à la vente et l'argent sera remboursé s'il n'est pas ce qu'on l'a déclaré être. D'après les dernières ventes faites à l'encan par J. Anglade, le public peut être certain que chaque objet sera vendu sans réserve sans égard pour le prix coûtant.

Conditions—Comptant. 17 avril—

Magasin de très grand prix dans la rue Decatur (autrefois rue de la Vieille-Levée.)

Dans l'affaire les mineurs ARMANT sur la demande de partage par la tutrice naturelle.

Deuxième Cour de District de la Paroisse d'Orléans.—No 36,761.—

PAR PLACIDE J. SPEAR, Encanteur.—Bureaux, No 46 du Passage de la Bourse.—SAMEDI, 25 avril, à midi, il sera vendu à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, entre les rues Canal et Décatur, en vertu de et conformément à un jugement rendu le 17 décembre 1873 et signé le 21 décembre 1873 par l'honorable A. L. Tissot, juge de la Deuxième Cour de District de la paroisse d'Orléans, dans la susdite affaire, la propriété ci-après décrite, savoir:

UN CERTAIN TERRAIN—avec toutes les bâtisses et améliorations y appartenant situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Decatur (autrefois Vieille-Levée), Chartres, Conti et St-Louis. Le dit terrain a 20 pieds 2 pouces 7 lignes et 3/8 de face à la rue Decatur ou Vieille-Levée sur 127 pieds 10 pouces, 5 lignes de profondeur.

Termes et conditions.—Un tiers comptant; le reste à un et deux ans de crédit, en billets endossés à satisfaction, divisés en coupons, garantis par hypothèque sur la propriété vendue, portant huit pour cent d'intérêt de la date à parfait paiement, et cinq pour cent, honoraires d'avocat en cas de procès. Les bâtisses qui se trouvant sur le susdit terrain devront être assurées contre les risques de l'incendie pour le montant que l'acquéreur restera à devoir.

L'acte de vente, pardevant Christoval Morel, aux frais de l'acquéreur. 23avril—

PAR S. GUINAULT.

VENTE RENVOYÉE.

Vente sans réserve pour satisfaire une hypothèque ainsi que les taxes.

Trois propriétés de valeur dont deux forment encoignures.

PAR S. GUINAULT, encanteur.—Bureau encoignure Passage de la Bourse et Bienville.—SAMEDI, 25 avril 1874, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale.

1° Un lot de terre formant l'encoignure des rues Annette et Morales, mesurant 32 pieds de face à la rue Morales sur 96 pieds de profondeur et face à la rue Annette. Ensemble, une maison de quatre chambres, galerie et deux cabinets, cuisine de deux pièces, citernes, 2 latrines, etc., etc. Aussi une autre bâtisse de deux pièces, latrines et citerne. Le tout loué $32 par mois. Cette dernière bâtisse de trois chambres empiète sur le terrain voisin et devra être démolie par l'acheteur dans les limites de la susdite propriété.

2° Un lot de terre formant encoignure de la Promenade St. Bernard et de la rue Morales ayant 62 pieds, 11 pouces, 4 lignes de face à la Promenade St Bernard; 44 pieds, 8 pouces, 9 lignes de face à la rue Morales; 71 pieds, 4 pouces, 6 lignes de profondeur sur la ligne opposée à la rue Morales, et 69 pieds, 2 pouces 6 lignes sur la ligne parallèle à la rue Annette. Ensemble une maison de quatre chambres, galerie et deux cabinets, cuisine double, citerne, latrines, etc. Le tout loué $8 par mois.

3° Un autre lot de terre mesurant 31 pieds, 11 pouces de face à la rue Morales sur 128 de profondeur. Ensemble, une maison de quatre chambres, galerie et deux cabinets, cuisine double, deux latrines, citerne, etc. Aussi une autre bâtisse construite sur le derrière du terrain, ayant six chambres, latrines, etc. Le tout loué $25 par mois. Voir le plan à la Bourse.

Conditions—Moitié comptant et le reste payable en un et deux ans de crédit en billet portant 8 p 0/0 d'intérêt de la date et d'hypothèque. Les bâtisses devront être assurées et la police transférée au porteur des billets.

Actes de vente pardevant O. Drouet, Notaire Public aux frais des acquéreurs; y compris les taxes de 1873, celles de l'année courante et le déséchement. Le tout en sus du prix d'adjudication, ainsi que 5 0/0 honoraires d'avocat en cas de poursuites judiciaires. 22avril—

PAR EUGENE TOURNE

Vente sans réserve de 6 lots de terre de valeur dans le 4e district.

PAR EUGÈNE TOURNÉ,—SAMEDI, 9 mai 1874, à midi, au Merchants and Auctioneers Exchange, rue Royale, entre Canal et Douane—il sera vendu—

6 lots de terre situés au faubourg Delassise, 4e district, dans l'îlet borné par les rues Levée, Toledano, Fulton et Plaisance, désignés par les N° 1, 4, 5, 6, 9 et 12, ayant chacun mesure américaine, plus ou moins 26 pieds, 10 pouces, 2 lignes face à la Levée, 25 pieds 10 pouces, 3 lignes sur la ligne du fond, sur les profondeurs suivantes: Lot N° 1—81 pieds, 11 pouces sur la ligne la plus rapprochée de la rue Fulton et 83 pieds 2 pouces sur la ligne du lot N° 4. Lot N° 4: 83 pieds 2 pouces sur la ligne du N° 1, et 84 pieds, 5 pouces, 1 ligne sur la ligne du N° 5. Lot 5: 84 pieds, 5 pouces, 1 ligne sur la ligne du N° 4; et 85 pieds, 8 pouces, 1 ligne sur la ligne du N° 6. Lot 6: 85 pieds, 8 pouces, 1 ligne sur la ligne du N° 5, et 86 pieds, 11 pouces, 2 lignes sur la ligne du N° 9. Lot 9: 86 pieds, 11 pouces, 2 lignes sur la ligne du N° 6, et 88 pieds, 2 pouces, 3 lignes sur la ligne du N° 12. Lot 12: 88 pieds, 2 pouces, 3 lignes sur la ligne du N° 9, et 89 pieds, 5 pouces, 4 lignes sur la ligne opposée. Ensemble toute les bâtisses et améliorations. En 140 actions réduites à 131 du fond capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane.

Conditions—L'acquéreur assumera le paiement d'un stock note de la somme de $1650 payable ou renouvelable conformément à la charte de la dite Banque, le 1er février de chaque année, et la balance comptant.

Les taxes de 1873 payables en 1874, à la charge de l'acquéreur en sus du prix d'adjudication.

Acte de vente pardevant Amédée Ducatel, N. P., aux frais de l'acquéreur et compris les timbres de l'Internal Revenue. avril 19,25—mai 2,6,9

IMPORTATEURS ET MARCHANDS

—DE—

Quincaillerie et Quincaillerie d'étagères,

AMÉRICAINES ET ÉTRANGÈRES,

Aux Nos 89 et 91 de la rue du Camp,

Succursale, au No 565 de la rue des Magasins;

Entrepôt, aux Nos 143, 145 et 147 de la rue des Magasins.

OUTILS de charpentiers et de tonneliers.
MACHINES et outils de ferblantiers.
ARTICLES CREUX, en fonte, en ferblanc et émaillé.
FOURNEAUX de cuisine et RECHAUDS, Toute espèce d'ARTICLES DE MENAGE.

FABRICANTS DE

ARTICLES en ferblanc brillant et vernis à laque.
FOURNEAUX doublés, élevés, de Warren, pour coke ou charbon.
FOURNEAU Charter Oak de cuisine, connu, depuis dix-huit ans comme le seul fourneau parfait.

Chaque fourneau Charter Oak est garanti.

Demandez la liste des prix et les catalogues qui donnent une description des articles.

13 nov—1 an—v&o

Restaurant Cosmopolitain,

13 et 15.....RUE ROYALE.....13 et 15

Entre les rues Canal et Douane.

LOUIS CHAPLAIN, Propriétaire.

ON y trouvera tout ce que la saison fournit de plus délicat et toute espèce de vins de choix; tout ce qu'il faut pour les Soirées, les Mariages, etc.

Il y a des Salons particuliers au premier; des Chambres élégamment meublées, à louer à la semaine ou au mois.

Le Restaurant est ouvert jusqu'à minuit.

2 fév—1an